

13 OCT. 2021

Décision n° P 2021 – 82 en date du
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la décision n° D2020-25 du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIGNOLLET, Responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, l'acte notarié complémentaire et rectificatif à l'acte de vente en date du 13 octobre 2014 portant sur un terrain situé rue Gustave Eiffel et rue du Général Sarrail, à CRETEIL (94000) pour un prix de 6 284 880,00€ TTC ;

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

13 OCT. 2021


Jean-François MONTEILS